N’obéissez jamais aux injonctions de la Halde

18/04/2009 à 1h29

Extrait [abrégé] de Riposte Laique

« La Halde joue systématiquement sur les mots pour faire croire qu’elle détient un pouvoir judiciaire. Ses recours à la justice sont rarissimes, ainsi que les menaces judiciaires, [car] elle sait qu’elle bluffe, en citant moult articles de lois qu’elle interprète de manière tout à fait subjective et discutable.

Un exemple très concret : les règlements intérieurs sur les signes religieux ou l’interdiction de couvre-chefs.

La Halde s’appuie paradoxalement sur la loi de 2004 sur la laïcité à l’école, en lui faisant dire ce qu’elle ne dit pas. Sous prétexte qu’elle ne s’applique qu’aux élèves des écoles publiques primaires et secondaires, **la Halde fait dire à cette loi qu’elle autoriserait le voile partout ailleurs.**

Ce n’est pas parce que la loi de 2004 ne s’applique que dans certaines conditions, que tout règlement intérieur dans d’autres conditions serait illégal.

La Halde parle uniquement de *« principes »* de soi-disant *« non-discrimination religieuse »*, qui l’amène à vous demander de retirer votre règlement. Mais elle n’apporte aucun élément législatif démontrant que ce règlement est illégal, tout simplement parce qu’il ne l’est pas. **La Halde joue sur les mots pour faire croire qu’une chose est légalement interdite alors que ce n’est pas vrai.**

Aucune affaire de « règlements intérieurs » sur les signes religieux et politiques ou sur les couvre-chefs n’a amené son auteur à être condamné en justice, ni même devant les tribunaux. Ce serait même une erreur et un risque juridique d’obéir à ce type d’injonctions de la Halde, car cela empêcherait les directeurs d’entreprises ou d’établissements

de se prévaloir de la jurisprudence de deux arrêts de la CEDH [Cour Européenne des Droits de l”homme], qui s’appuient justement sur des règlements intérieurs de ce type.
Appliquer ce type de « recommandations » de la Halde reviendrait à lui ouvrir un boulevard judiciaire, ainsi qu’à ses partenaires du Mrap et autres officines pro-voile. **(source)**